

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 mars 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 13-01 du 25 mars 2021

### DISPOSITIF « GÉNÉRATION JEUX » – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ATHLÈTES.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-V-21 du 7 mai 2015 relative au soutien du Département à la candidature de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-VI-32 du 22 juin 2016 concernant la convention relative aux jeux olympiques et paralympiques avec Paris et les établissements publics territoriaux de « Plaine commune », « Paris Terres d'envol », « Est ensemble » et « Grand Paris Grand Est »,

Vu la délibération du conseil départemental n°2017-IX-53 du 28 septembre 2017 approuvant la création du dispositif « Génération jeux »,

Vu le plan départemental d'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 approuvé par la délibération n°2016-VI-33 du 22 juin 2016,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la liste des trente jeunes sportives et sportifs de haut niveau retenu.e.s pour composer la « Génération Jeux » pour l'année 2021 :

- Juliette CIOFANI, athlétisme,
- Sara BENFARES, athlétisme,
- Ludovic OUCENI, athlétisme,



- Anna AIRAULT, athlétisme,
- Charles-Antoine KOUAKOU, athlétisme paralympique,
- Léo ROSSI, badminton,
- Alicia HUYNH, badminton,
- Fatia BENMESSAHEL, boxe,
- Kristina NENADOVIC, cyclisme,
- Chiara ZENATI, équitation paralympique,
- Alicia AUDIBERT, escrime,
- Paul DEGOUY, gymnastique,
- Alexis BLIN, gymnastique,
- Anais BRECHE, gymnastique (trampoline),
- Elyas BOUADJADJA, handball,
- Aurélien DIESSE, judo,
- Tahina DURAND, judo,
- Fabien TRAN, karaté,
- Koumba LARROQUE, lutte,
- Améline DOUARRE, lutte,
- Sonia HAMCHA, natation (water-polo),
- Raynald CAVAILLON-SICOS, natation (water-polo),
- Julie COUDERT, rugby,
- Nassira KONDE, rugby,
- Mouna OUASSOU, taekwondo,
- Prithika PAVADE, tennis-de-table,
- Camille LUTZ, tennis-de-table,
- Alexandre CASSIN, tennis-de-table,
- Joé SEYFRIED, tennis-de-table,
- Leili MOSTAFAVI, tennis-de-table ;

- ATTRIBUE pour chaque athlète de cette liste une aide financière de 3 000 euros ;

- DÉCIDE le versement de ces sommes aux associations sportives ou comités départementaux dont ils dépendent, selon la répartition suivante :

- 6 000 euros au Club athlétique de Montreuil 93,
- 3 000 euros à Pierrefitte multiathlon,
- 3 000 euros au Dynamic-Aulnay-club,
- 6 000 euros au Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois,
- 3 000 euros au Comité départemental de boxe de la Seine-Saint-Denis,
- 3 000 euros au Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93,
- 3 000 euros au Centre équestre départemental Georges Valbon -UCPA sport loisirs,
- 3 000 euros au Cercle d'armes de Montreuil,
- 6 000 euros à Noisy le Grand gymnastique,

- 3 000 euros à l'Acro tramp Sevrans 93,
- 3 000 euros à Tremblay-en-France handball,
- 3 000 euros à l'Étoile sportive du Blanc-Mesnil judo (E.S.B.M., judo),
- 3 000 euros au Blanc-Mesnil sports judo (BMSJ),
- 3 000 euros au Karaté club Villepinte et omnisports (K.C.V.O.),
- 6 000 euros au club Bagnolet lutte 93 – Les diables rouges,
- 6 000 euros au Cercle des nageurs Noiséens,
- 6 000 euros à l' AC Bobigny 93 rugby,
- 3 000 euros au Comité départemental de sport adapté du 93 (détente – sport - loisir),
- 15 000 euros au Saint-Denis union sport - section tennis de table 93,
- 3 000 euros au Comité départemental de taekwondo de la Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations sportives référentes suivantes pour les athlètes de haut niveau retenus :

- Club athlétique de Montreuil 93 pour Juliette Ciofani et Sara Benfarès,
- Pierrefitte multiathlon pour Ludovic Ouceni,
- Dynamic-Aulnay-club pour Anna Airault,
- Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois pour Léo Rossi et Alicia Huynh,
- Comité départemental de boxe de la Seine-Saint-Denis pour Fatia Benmessahel,
- Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93 pour Kristina Nenadovic,
- Cercle d'armes de Montreuil pour Alicia Audibert,
- Noisy-le-Grand gymnastique pour Paul Degouy et Alexis Blin,
- Acro tramp Sevrans 93 pour Anais Brèche,
- Tremblay-en-France handball pour Elyas Bouadjadja,
- Étoile sportive du Blanc-Mesnil judo (E.S.B.M. judo) pour Aurélien Diesse,
- Blanc-Mesnil sports judo (B.M.S.J.) pour Tahina Durand,
- Karaté club Villepinte et omnisports ( K.C.V.O.) pour Fabien Tran,
- Club Bagnolet lutte 93 – Les diables rouges pour Koumba Larroque et Améline Douarre,
- Cercle des nageurs Noiséens pour Sonia Hamcha et Raynald Cavaillon-Sicos,
- AC Bobigny rugby 93 pour Julie Coudert et Nassira Condé,
- Comité départemental de sport adapté du 93 (détente – sport – loisir) pour Charles-Antoine Kouakou,
- Saint-Denis union sport – section tennis de table 93 pour Prithika Pavade, Camille Lutz, Alexandre Cassin, Joé Seyfried et Leili Mostafavi,
- Comité départemental de taekwondo de la Seine-Saint-Denis pour Mouna Ouassou,
- Centre équestre départemental Georges Valbon – UCPA sport loisirs pour Chiara Zenati ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*